



INSECTICIDE



ADAMA

CORMORAN^{MD}

Un insecticide foliaire à modes d'action multiples permettant une suppression rapide et à effet rémanent prolongé de tous les stades de vie dommageables des insectes nuisibles dans un mélange préparé facile à utiliser.



GROUPES 4 ET 15

Matières Actives

Novaluron (100 g/L) et acétamipride (80 g/L)

Format

Caisse : 2 bidons de 10,08 L

Doses d'application et superficie pouvant être traitée

- Doses : 500 mL à 2 100 mL/ha
- Superficie traitée : 7 à 20 ha/bidon

Volume d'eau

- Voie terrestre : 200 à 1 000 L/ha (50 à 260 gal US/ha)
- Voie aérienne : Ne pas appliquer

Résistance à l'entraînement par la pluie

Éviter d'appliquer lorsque des fortes pluies sont prévues.

PROTECTION SÉRIEUSE CONTRE LES INSECTES POUR LES CULTURES FRUITIÈRES

CULTURES FRUITIÈRES HOMOLOGUÉES

- Fraises
- Fruits à noyau (groupe de cultures 12-09)
- Petits fruits (sous-groupe de cultures 13-07B)
- Pommes

PRINCIPAUX INSECTES SUPPRIMÉS (CULTURES FRUITIÈRES)

- Altise de l'airelle
- Anthonome de la fleur du fraisier
- Arpenteuse de l'airelle
- Carpocapse de la pomme
- Cécidomyie du myrtillier (cécidomyie des atocas)
- Charançon de la prune
- Chrysomèle du fraisier
- Cicadelle
- Drosophile à ailes tachetées
- Fausse-arpenteuse du chou
- Hoplocampe des pommes
- Mineuse des feuilles
- Mouche de l'airelle
- Mouche de la pomme
- Noctuelle des cerises
- Noctuelle des fruits verts
- Petit carpocapse de la pomme
- Punaise de la molène
- Punaise terne
- Puceron
- Pyrale des atocas
- Sésie du cornouiller
- Spongieuse
- Thrips
- Tordeuse orientale du pêcher
- Trypète des cerises (répression, cerises seulement)

N.B. : CORMORAN^{MD} est aussi homologué pour les légumes-feuilles et légumes-fleurs du genre Brassica (groupe de cultures 5-13), légumes-feuilles du genre Brassica (sous-groupe de cultures 4-13B), maïs sucré et les poivrons.

Se référer à l'étiquette pour une liste complète de cultures homologuées, ravageurs supprimés et les taux d'applications.

CORMORAN^{MD}

Culture	Insectes supprimés	Doses (mL/ha)	Directives d'application
Fraises	Pucerons, cicadelles	500 à 750	Applications par saison : 3 Ne pas appliquer plus d'une fois tous les 10 à 14 jours. Appliquer par voie terrestre dans un volume minimal de pulvérisation de 200 L/ha. Ne pas appliquer le produit durant la floraison.
	Anthronome de la fleur du fraisier, punaise terne	900	
Fruits à noyau (groupe de culture 12-09): Abricot, abricot de Japon, cerise (aigre, douce, tardive, Nankin), jujube, nectarine, pêche, prune (d'Amérique, chicsaw, de Damas, japonaise, Klamath, maritime, myrobolan, noire du Canada, à pruneaux), prucot, prunelle; et cultivars, variétés, et hybrides de ces denrées	Tordeuse orientale du pêcher (Ontario seulement)	1 450 à 2 100	Applications par saison : 4 Appliquer dans un volume minimal de pulvérisation de 1 000 L/ha. Utiliser la dose supérieure lorsque la pression exercée par les ravageurs est élevée. Ne pas appliquer le produit durant la floraison. Délai minimum de 10 jours entre les traitements.
	Trypète des cerises (répression, cerises seulement), charançon de la prune (sous répression à haute pression seulement)	2 100	
Petits fruits des genres Ribes, Sambucus et Vaccinium (groupe de culture 13-07B) : Aronie, bleuet (en corymbe), goyave du Chili, canneberge (en corymbe), gadelle (noire, odorante, rouge), baie de sureau, baie d'épine-vinette commune, groseille, camerise, baie de gaylussaquier, casseille, amélanche, airelle rouge, gadelle indigène, baie de salal, argouse et cultivars, variétés et hybrides de ces denrées	Pucerons, cécidomyie du myrtillier (cécidomyie des atocas)	750	Applications par saison : 3 Appliquer par voie terrestre dans un volume minimal de pulvérisation de 200 L/ha. Répéter les applications au besoin pour maîtriser les ravageurs, mais ne pas traiter plus d'une fois tous les 10 à 14 jours.
	Scarabée japonais	700	
	Mouche de l'airelle	1 200 à 1 400	
	Altise de l'airelle, arpenreuse de l'airelle, chrysomèle du fraisier, drosophile à aile tachetée, noctuelle des cerises, pyrale des atocas, thrips	1 400	
Pommes	Cicadelles, mineuses des feuilles	700	Appliquer par voie terrestre dans un volume minimal de pulvérisation de 1 000 L/ha. Répéter les applications au besoin pour éliminer les insectes, mais ne pas faire de traitements à moins de 12 jours l'un de l'autre. Ne pas appliquer plus de 6,9 L/ha par saison.
	Pucerons	700 à 1 050	
	Spongieuse, punaise de la molène, scarabée japonais	840 à 1 260	
	Noctuelle des fruits verts	1 050	
	Mouche de la pomme, carpocapse de la pomme, hoplocampe des pommes, tordeuse orientale du pêcher, charançon de la prune	1 050 à 1 260	
	Petit carpocapse de la pomme, punaise terne	1 260	
	Sésie du cornouiller	1 500	



Il est important de toujours lire et suivre le mode d'emploi inscrit sur l'étiquette.
1.855.264.6262 ADAMA.COM

^{MD} CORMORAN est une marque déposée de ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltée.
© 2022 ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltée.